

84 B4353

« A.RAC »

Société par Actions Simplifiée au capital de 240.000 Euros

Siège Social : PARIS (75009), 6 rue de la Chaussée d'Antin

329 233 126 R.C.S. PARIS

=====

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

DELIBERATION DU 24 SEPTEMBRE 2003

=====

La Société « HAP », seule associée de la Société « A.RAC », Société par Actions Simplifiée au capital de 240.000 Euros, divisé en QUINZE MILLE (15.000) actions de SEIZE Euros chacune (16 €), a été convoquée verbalement et sans délai conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts, en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 24 septembre 2003 à 20 heures 30, à WISSOUS (91320), La Grange aux Dimes, 3, rue André Dolimier. 6485

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian ROULLEAU, en sa qualité de représentant légal de la Société « S.A.M.S.I.C. », Présidente de la Société « HAP », associée unique de notre Société.

Monsieur le Président rappelle que le commissaire aux comptes, préalablement avisé de la présente Assemblée, a donné son accord pour la tenue de ladite Assemblée, malgré le non-respect du délai légal de convocation, et ce, en raison de l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur le Président déclare en conséquence que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- la feuille de présence de l'Assemblée.

Puis il rappelle alors l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ;
- Constatation de la démission du Directeur Général ;
- Pouvoirs à donner à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité.

Enfin, la discussion est déclarée ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

4
C

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée Unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Claude ANDRES de son poste de Président, à effet de ce jour, décide de nommer en remplacement Monsieur Guy ROULLEAU, demeurant à PESSAC (33600), 11, rue Cendrillon le Bois la Princesse, en qualité de nouveau Président de notre Société, et ce, pour une durée illimitée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Robert ANDRES de son mandat de Directeur Général, à effet de ce jour, et décide de surseoir à son remplacement.

TROISIEME RESOLUTION

La décision de la présente assemblée sera publiée conformément à la législation et aux règlements en vigueur, à la diligence des représentants légaux de la Société qui sont habilités à cet effet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 heures et le présent procès-verbal a été signé par l'Associée Unique.

*Bon pour acceptation des fonctions
de Président*

Two handwritten signatures in black ink. The top signature is a stylized, cursive 'J' followed by a horizontal stroke. The bottom signature is a more complex, cursive signature with multiple loops and a long, sweeping tail.